

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. MIGNON, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

P. BOULET

A. MAZINGUE-DESAILLY pouvoir à B. JACQUEMARD

C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à E. MIGNON

J. VILLALON pouvoir à B. VIOLETTE

La séance est ouverte à 20 H 55.

Ajouter dans le compte rendu du précédent Conseil :

« B. VIOLETTE donne pouvoir à E. HUOT-MARCHAND »

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

MODIFIE la liste des membres aux commissions municipales.

DECIDE d'augmenter de 0,75 % le montant du loyer du logement communal sis 1 place de l'Eglise 91400 Gometz la Ville à compter du 1^{er} octobre 2017.

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Limours au Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.

PREND ACTE du rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la voie douce vers la véloscénie.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.

En Mairie, le 27 septembre 2017
Le Maire,
Bernard JACQUEMARD